

Annexe 1 : Outil de calcul du barème

Mouvement départemental 2024

A transmettre UNIQUEMENT en cas de contestation de votre barème

NOM	PRENOM
M. : <input type="checkbox"/> Mme : <input type="checkbox"/>	Titulaire : <input type="checkbox"/> Stagiaire : <input type="checkbox"/>

Majorations de barème (selon votre situation)	Points	A cocher
FICHE N°7 Ancienneté générale de service au 31/12/2023 : Nombre d'années : <input type="text"/> Nombre de mois : <input type="text"/> Nombre de jours : <input type="text"/> Rappel du calcul : 5 points + 1 an = 1point ; 1 mois = 1/12^{ème} de point (0,083 pts) ; 1 jour = 1/360^{ème} de point (0,003 pts) <i>Exemple : Ancienneté de service de 11 ans, 6 mois et 4 jours = 5 + 11 + 6x0,083 + 4x0,003 = 16,51 pts</i>		
FICHE N°7 Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fermeture de poste), sur tous les vœux.	5 points	<input type="checkbox"/>
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2022-2023 et en 2023-2024 (fermeture de poste), sur tous les vœux.	10 points	<input type="checkbox"/>
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fermeture d'école), sur tous les vœux.	10 points	<input type="checkbox"/>
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2022-2023 et en 2023-2024 (fermeture d'école), sur tous les vœux.	20 points	<input type="checkbox"/>
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fusion d'écoles), sur tous les vœux.	5 points	<input type="checkbox"/>
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (création ou évolution d'un RPI), sur tous les vœux.	5 points	<input type="checkbox"/>
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fusion d'écoles), sur des vœux de direction d'école	15 points	<input type="checkbox"/>
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fusion d'écoles), sur des vœux autres que ceux de direction d'école	5 points	<input type="checkbox"/>
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fermeture d'école), sur des vœux de direction d'école	15 points	<input type="checkbox"/>
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (fermeture d'école), sur des vœux autres que ceux de direction d'école.	10 points	<input type="checkbox"/>
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (création ou évolution d'un RPI), sur des vœux de direction d'école.	15 points	<input type="checkbox"/>
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2024 (création ou évolution d'un RPI), sur des vœux autres que ceux de direction d'école.	5 points	<input type="checkbox"/>
FICHE N°7 Directeur d'école faisant fonction en 2023/2024 (majoration sur ce poste) L'inscription sur la liste d'aptitude de directeur en 2024 est obligatoire. Nombre d'années consécutives sur le poste occupé (2023-2024 compris) : an(s) (1 point/année)	5 pointspoint(s)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
FICHE N°7 Directeur d'école ayant exercé sur le même poste pendant au moins 3 ans consécutifs, l'année scolaire 2023-2024 incluse (majoration sur tous les vœux)	5 points	<input type="checkbox"/>
FICHE N°7 Exercice en éducation prioritaire (REP/REP+) (non cumulable avec la majoration liée à l'exercice en QPV) Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2023-2024 incluse (majoration sur tous les vœux).	5 points	<input type="checkbox"/>
Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2023-2024 incluse (majoration sur tous les vœux).	7 points	<input type="checkbox"/>

<p>FICHE N°7</p> <p>Exercice dans les écoles situées dans un quartier politique de la ville ou situées à proximité immédiate d'un quartier politique de la ville (non cumulable avec la majoration liée à l'exercice en éducation prioritaire) :</p> <p>Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2023-2024 incluse (majoration sur tous les vœux).</p> <p>Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2023-2024 incluse (majoration sur tous les vœux).</p>	<p>5 points</p> <p>7 points</p>	<p>☐</p> <p>☐</p>
<p>FICHE N°7</p> <p>Exercice en école relevant du rural isolé pendant au moins 3 ans consécutifs, quelle que soit la quotité d'exercice, l'année scolaire 2023-2024 incluse (majoration sur tous les vœux).</p>	<p>5 points</p>	<p>☐</p>
<p>FICHE N°7</p> <p>Exercice dans l'ASH (majoration sur tous les vœux, ASH ou autres) Personnels non spécialisés ayant exercé sur un poste en ASH en 2023-2024 (y compris comme brigade ASH), quelle que soit la quotité de service.</p>	<p>5 points</p>	<p>☐</p>
<p>FICHE N°9</p> <p>Majoration de mutation au titre du handicap <i>Joindre toute pièce justificative</i></p>	<p>50 points</p>	<p>☐</p>
<p>FICHE N°9</p> <p>Enfant souffrant d'une maladie grave <i>Joindre toute pièce justificative</i></p> <p>Situation sociale ou médicale graves <i>Avis des services médicaux et sociaux en charge des personnels de l'académie</i></p>	<p>4 points</p> <p>4 points</p>	<p>☐</p> <p>☐</p>
<p>FICHE N°8</p> <p>Nombre d'enfant(s) à charge : <input type="text"/> Enfants à naître : <input type="text"/></p> <p>Enfants à naître (joindre un justificatif de grossesse) - <i>Merci de vérifier dans i-prof que vos enfants sont enregistrés, si ce n'est pas le cas joindre un acte de naissance</i></p>	<p>0.5 pt/enfant</p> <p>Plafond à 4.5 points</p>	<p>☐</p>
<p>FICHE N°8</p> <p>Rapprochement de conjoint : Nombre d'années de séparation : <input type="text"/></p> <p>Lieu d'exercice du conjoint :</p> <p>Séparation de 30 km entre les lieux d'exercice dans le département. <i>Joindre une attestation d'employeur précisant le début de la prise de fonction du conjoint.</i></p>	<p>5 points + 0.5 point/an</p> <p>Plafond à 12 points</p>	<p>☐</p>
<p>FICHE N°8</p> <p>Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant : Nombre d'années de séparation : <input type="text"/></p> <p>Lieu de résidence de l'autre détenteur de l'autorité parentale :</p> <p>Séparation de 30 km entre le lieu de travail de l'agent et le lieu de résidence de l'autre détenteur de l'autorité parentale. <i>Joindre le justificatif de domicile de l'autre détenteur de l'autorité parentale.</i></p>	<p>5 points + 0.5 point/an</p> <p>Plafond à 12 points</p>	<p>☐</p>
<p>FICHE N°7</p> <p>Caractère répété de la demande (sur le vœu précis n°1) Nombre d'années: <input type="text"/></p> <p>Préciser le vœu 1 répété :</p>	<p>5 points + 0.5 point/an</p>	<p>☐</p>
		<p>Total Points</p>